

ANNEXE 4 – GRILLE D'ÉVALUATION DES DEMANDES

CONSIGNES POUR L'ÉVALUATION

L'évaluation se fait en deux étapes :

1. Analyse de l'admissibilité de la demande (recommandation de l'administration) ;
2. Évaluation de la qualité de la demande par le Conseil municipal ;

Ainsi, si les critères d'admissibilité sont rencontrés, l'évaluation de la qualité de la demande sera complétée par les évaluateurs. Dans le cas contraire, la demande sera simplement refusée.

L'évaluation des critères de qualité se fait selon les pointages suivants :

POINTAGE	DESCRIPTION
1 – Aucunement	Le critère n'est pas rencontré. L'information est absente, très insuffisante ou non pertinente.
2 – Faiblement	Le critère est peu rencontré. L'information est incomplète, peu claire ou peu convaincante.
3 – Moyennement	Le critère est partiellement rencontré. L'information est adéquate, mais comporte certaines lacunes.
4 – Majoritairement	Le critère est bien rencontré. L'information est claire, pertinente et comporte peu de lacunes.
5 – Tout à fait	Le critère est pleinement rencontré. L'information est complète, claire, précise et convaincante.

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE :

Nom de l'organisme ou de l'association :

Nom du projet ou de l'activité :

☐ Demande de commandite

☐ Demande de don

Montant demandé

PARTIE 1 : ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	OUI	NON (rejet)
1. Le demandeur est un organisme à but non lucratif incorporé selon la Loi sur les compagnies ou une association enregistrée en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.		
2. La demande s'inscrit dans l'un des secteurs d'activités suivants : sociocommunautaire, culture, sport et loisirs, environnement ou éducation.		
3. Le montant demandé n'excède 50 % du coût total du projet.		
4. Tous les champs du formulaire de demande sont remplis.		

Recommandation de l'administration quant à l'admissibilité :

Admissible	Non-admissible

PARTIE 2 : ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA DEMANDE

CRITÈRES DE QUALITÉ DE LA DEMANDE	Pondération
1. Clarté et qualité de la demande : L'information fournie est complète, claire et bien structurée. Le projet, les objectifs, les coûts et l'échéancier sont bien définis et compréhensibles.	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait
2. Faisabilité et crédibilité du projet : Le projet repose sur une planification réaliste et une organisation adéquate. Le projet est cohérent et détaillé. La demande démontre la recherche ou la présence d'autres sources de financement (diversification).	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait
3. Pertinence pour la population du Canton de Hatley : Le projet ou l'activité répond à un besoin réel du milieu. Il bénéficie à un nombre significatif de citoyens ou à une clientèle ciblée pertinente (ex. : jeunes, aînés, population vulnérable). Les retombées pour la communauté sont claires et démontrées.	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait
4. Accessibilité pour les citoyens de la municipalité : L'activité ou le projet est accessible aux citoyens de la municipalité. Les conditions de participation (coûts, lieu, modalités) favorisent une participation large et inclusive, indépendamment de la capacité financière des citoyens.	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait
5. Retombées et visibilité pour la municipalité : L'organisme propose des retombées concrètes pour la municipalité (visibilité, reconnaissance, participation). La contribution municipale est mise en valeur de manière appropriée.	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait
6. Appréciation générale : Le projet s'inscrit en cohérence avec les orientations, politiques ou priorités de la municipalité. Appréciation du mérite général.	1- Aucunement 2- Faiblement 3- Moyennement 4- Majoritairement 5- Tout à fait